

TARIFS

au 1^{er} mars 2017

CONDITIONS ET TARIFS
APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES,
ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS
ET ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2017.

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur les sites **entreprises.societegenerale.fr** et **associations.societegenerale.fr** ou faites-en la demande auprès de **votre Conseiller** qui est votre interlocuteur privilégié.

VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Conseiller.

PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux entreprises et associations » au 1^{er} mars 2016 à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation,
vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

| TVA Commissions assujetties à la TVA.

| DATES DE VALEUR
p.47 Dates de valeur en fin de brochure.

| N Nouveau service ou produit.

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués
dans le « Lexique » en fin de brochure.

SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	8
• VOTRE TENUE DE COMPTE	8
• VOS RECHERCHES	9
• VOS AUTRES OPÉRATIONS	9
• ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	10
VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	14
• VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	15
VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	17
• VIREMENT REÇU	17
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	18
• CARTE	18
• CHÈQUE	21
• EFFET (LCR/BOR)	22
• ESPÈCES	22
VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	23
• VIREMENT ÉMIS	23
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	25
• CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	25
• CARTES BUSINESS	26
• SERVICES LIÉS À VOS CARTES	28
• CARTE ESPÈCES	28
• CARTE LOGÉE	28
• CARTE D'ACHAT	29
• CHÈQUE	29
• EFFET (LCR/BOR)	30
• ESPÈCES	31

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL	32
• VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	32
• IMPORT	33
• EXPORT	34
• GARANTIE INTERNATIONALE	36
LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)	
• OPÉRATIONS DE CHANGE	38
• SERVICES PAR INTERNET	38
• AUTRES SERVICES	38
VOS FINANCEMENTS	39
VOS PLACEMENTS	41
• DÉPÔTS, OPC ET GESTION SOUS MANDAT	41
• OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES	44
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS	46
LES DATES DE VALEUR	47
• VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	47
• VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	48
RÉSOUDRE UN LITIGE	50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	54
LEXIQUE	56
CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	58

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

	Euros
VOTRE TENUE DE COMPTE	
Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...) Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...).	
■ Pour les entreprises – Votre chiffre d'affaires • Inférieur à 4,5 millions d'euros • De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros • Supérieur à 15 millions d'euros	min. 310,00 min. 610,00 min. 1 225,00
■ Pour les associations	145,00
Commissions de tenue de compte Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.	
■ Commission fixe – Compte en euros – Compte en devises	min. 26,00 min. 34,00 (ou contre-valeur)
■ Commission de mouvement * – Minimum par mois	de 0,6 ‰ à 2,00 ‰ 7,00
■ Fourniture des relevés d'intérêts – Papier – Électronique (internet ou télétransmission) ⁽¹⁾	13,00 par échelle 4,00 par échelle
■ Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) – Frais par compte par an⁽³⁾	max. 30,00
Services Bancaires de Base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier.	Gratuit

* Voir Lexique p. 56.

(1) Abonnement télétransmission en sus.

(2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

	Euros
Relevés de compte papier	
Ces commissions sont perçues mensuellement.	
■ Mensuels	Gratuit
■ Quinzaines	4,00
■ Hebdomadaires	6,00
■ Journaliers	35,00
Courrier guichet	
Cette commission mensuelle est perçue par compte.	
■ Courrier conservé au guichet à la demande du client	10,20

VOS RECHERCHES

Demande de renseignements spéciaux	
Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.	
■ Demande de renseignements	TVA min. 182,00
Recherche d'un document	
■ Relevé de compte mensuel	TVA 14,00 par relevé
■ Autre document (à l'unité)	TVA
– Moins d'un an	16,00
– Plus d'un an	35,00
■ Supplément par photocopie	TVA 0,70

VOS AUTRES OPÉRATIONS

Compartiment de coffre-fort	
Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte.	TVA
■ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm ³ et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 EUR	91,67
■ Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter

	Euros
Avis à tiers détenteur ou saisie reçue	
■ Par avis ou saisie reçue	120,00
■ Oppositions administratives	10 % du montant dû (plafond 120,00)
Commissions d'intervention	
■ Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante (plafond journalier : 6 opérations)	min. 10,00
■ Pour toute autre opération	min. 14,00
Renseignements commerciaux France	
■ Cycléa Pack Ellipro Ce forfait permet de consulter sur Internet, de façon illimitée, des informations financières et commerciales sur toutes les entreprises inscrites dans le pack.	Nous consulter

ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Quiétis Associations

Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

■ Par compte bancaire (cotisation mensuelle)	3,60
--	------

Jazz Associations⁽¹⁾

■ Cotisation mensuelle	TVA ⁽²⁾ 10,20
------------------------	--------------------------

Sont inclus dans JAZZ Associations :

- L'abonnement à Progéliance net (hors options)
- L'assurance Quiétis Associations
- Les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale
- Les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de prélèvements)
- Les frais d'émission de trois chèques de banque par an

Les comptes d'épargne

■ Déclic Seuil

Virement automatique, en fonction du solde du compte courant, vers le compte sur livret (commission annuelle ; service réservé aux Associations).

10,00

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

(2) Partiellement soumis à TVA.

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les commissions sont perçues mensuellement (sauf conditions particulières) sous forme d'abonnement par service. Elles ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 17 à 31 et « Vos autres opérations à l'international » pages 32 à 38).

Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services de gestion de comptes sur Internet, proposé sous forme :

- d'une offre Sogecash Net Évolution
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

■ Sogecash Net Évolution⁽¹⁾ (incluant 3 comptes à vue) 29,00

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Electronique), consultation de relevés de LCR/BOR à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA, saisie de bons à payer de LCR/BOR, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

■ Services unitaires

– Paiements (pour chacun des services)

Saisie d'ordres de virements SEPA, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer de LCR/BOR.

7,00

– Encaissements (pour chacun des services)

Saisie de remise de LCR/BOR, saisie de prélèvements SEPA*.

7,00

– Relevés

- Relevé de compte, par compte⁽²⁾

13,00

- Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Electronique)

Gratuit

- Intérêts (Relevé d'Intérêts Electronique) (par échelle)

4,00

- Opérations du jour (intraday), par compte⁽²⁾

13,00

- Relevé de chèques,

- par service

7,00

- par image visualisée (chèque, bordereau de remise)

0,50

- Relevé des factures cartes bancaires à payer⁽²⁾, relevé de LCR/BOR à payer⁽²⁾, recherche d'opérations⁽²⁾

4,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Sogecash Net sans solution de sécurité (offre qui n'est plus commercialisée) : 22 EUR.

(2) Disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

– Trésorerie

- Fusion de compte 7,00
- Comptes titres, par compte 4,00

– Monétique

- Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique 13,00

– Téléchargement

- Relevés de comptes format tableau 7,00
- Relevés de comptes format CFONB 120
 - abonnement 30,00
 - par enregistrement 0,08
- Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022
 - abonnement 13,00
 - par séquence 2,00
- Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022
 - abonnement (par format) 13,00
 - par séquence 2,00
- Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022 **N**
 - abonnement 13,00
 - par séquence 2,00
- Remises de fichiers de LCR/BOR au format CFONB 160
 - abonnement 13,00
- Remises de fichiers de prélèvements SEPA
 - abonnement 13,00
 - par séquence 2,00

– Suivi autres canaux⁽¹⁾ et ordre d'exécution disjoint⁽¹⁾

- suivi autres canaux⁽¹⁾ 7,00
- ordre d'exécution disjoint⁽¹⁾ Inklus

– Alertes⁽¹⁾ (pour chacun des 10 services)

- Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis 4,00
- Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise LCR/BOR, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA reçu, virement international reçu 7,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
– Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	7,00
– Solution de sécurité « Secure Access⁽¹⁾ » Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00
– Double signature⁽¹⁾	4,00
Autres services de banque électronique	
■ Sogestel (protocole EBICS T) ou Sogestel TS (protocole EBICS TS) TVA	
– Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA, prélèvements SEPA, LCR/BOR...).	
• Sogestel	55,00
• Sogestel TS	52,00
– Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (LCR/BOR domiciliés, prélèvements SEPA, impayés...).	
• Relevés de comptes	60,00
• Relevés intraday	35,00
• Autres relevés (par relevé)	30,00
• Consommation	
– Par enregistrement (format CFONB)	0,08
– Par séquence ou opération (format XML)	
- Relevés de compte et intraday	0,28
- Autres relevés	0,08
– Par kilo octet (format SWIFT)	2,75
– Par page faxée	0,61
– Par pièce jointe (e-mail)	0,41
– Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique	4,00
• Relevé de compte électronique (format PDF)	
– Mensuel	Gratuit
– Autre périodicité	30,00
■ Progéliance Net⁽²⁾ TVA	
Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.	
– Abonnement de base	20,00
– Options	Nous consulter

(1) Disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

Euros

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL

Sogecash Web

| TVA

■ Sogecash Web

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques⁽¹⁾, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Sogecash Web ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Sogecash Web Mobile.

[Nous consulter](#)

Autres services de banque électronique à l'international

| TVA

■ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾, en protocole EBICS.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash 101

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Infoswift

Service d'envoi de relevés de comptes, tenus en France par Société Générale, à une autre banque⁽¹⁾ qui se charge de les mettre à disposition de l'entreprise abonnée.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Orders Received

Service de réception d'ordres de paiement, en provenance d'autres banques⁽¹⁾ permettant de débiter vos comptes tenus en France par Société Générale.

[Nous consulter](#)

■ Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International

Services, multibanques⁽¹⁾ et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication :

[Nous consulter](#)

– Sogecash SWIFTNet

– Sogecash International SFTP

(1) Pour les services de reporting : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

Euros

VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Certificats électroniques

| TVA

■ Certificat SWIFT 3SKey

– Par Token USB⁽¹⁾ NG Pro

90,00

– Par Token USB⁽¹⁾ NG Flash

120,00

■ Solution de sécurité

– **Solution de sécurité « Secure Access International »**
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum

3,00

Sogecash Fournisseurs

■ Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA⁽²⁾) et à l'international.

– **Nécessite un abonnement à Sogecash Web ou à Sogestel ou Sogestel option remises ou à un service de la gamme Sogecash SWIFTNet ou Sogecash SFTP**

– Par opération

[Nous consulter](#)

Centralisation des recettes ou de trésorerie

■ Sogecash TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)

Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de la Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts à la Société Générale en France. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts à la Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

(1) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(2) Zone SEPA p. 58.

	Euros
■ Sogecash Intraday Sweeping Service de centralisation automatique⁽¹⁾, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque⁽²⁾ en France ou à l'international. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
■ Règlement via SEPAmail⁽³⁾ N Service⁽⁴⁾ permettant d'envoyer une demande de règlement à vos clients. L'acceptation de celle-ci par votre client, sur son application mobile bancaire ou via son espace sécurisé de banque en ligne, donne lieu à l'émission d'un virement SEPA. Vous pouvez intégrer une pièce jointe à votre demande.	Nous consulter
■ Vérification via SEPAmail⁽³⁾ N Service⁽⁴⁾ permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*.	Nous consulter

* Voir Lexique p. 56.

(1) Compte centralisateur à la Société Générale.

(2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée.

(3) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit-Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

(4) Nécessite un abonnement à Sogestel ou Sogestel option remises ou à un service de la gamme Sogecash SWIFTNet ou Sogecash SFTP.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT REÇU	
Virement SEPA⁽¹⁾ DATES DE VALEUR p.47 Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA⁽²⁾ ■ Commission sur virement SEPA	Gratuit
■ Virement de trésorerie	Nous consulter
Virement International ■ Commission sur virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA⁽²⁾/Commission sur virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».	18,00
■ Virement de trésorerie	Nous consulter
Commissions spécifiques (virements tiers)	
■ IBAN* ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects	15,00
■ Envoi d'un avis papier	4,00
■ Personnalisation ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	16,00
■ Virement non domicilié*	30,00
■ Bénéficiaire non domicilié à la Société Générale	27,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de la Société Générale.

(2) Zone SEPA p. 58.

Euros

PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)

Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B*

■ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)
- Par prélèvement SEPA B2B

pages 11 à 16

0,45

0,65

■ Papier converti en magnétique (listage informatique)

- Par séquence*
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B

13,00

5,00

■ Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)

35,00

■ Impayé prélèvement SEPA (dont TIP SEPA), prélèvement SEPA B2B, TIP et télé règlement

17,00

■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou avis d'impayé)

4,00

SEPA Solution Intégrale

■ Service de gestion de mandats de prélèvement SEPA et de prélèvement SEPA B2B

Nous consulter

Service de représentation automatique des impayés

■ Abonnement mensuel au service

20,00

■ Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B*

0,65

CARTE

Encaissement en face à face

■ Contrat d'encaissement de flux

- Mise en place du contrat

Gratuit

- Commissions monétiques (par transaction)

Étude
personnalisée

■ Progecarte Sans Contact

Offre de location de Terminal de Paiement Electronique (TPE)
avec services associés⁽¹⁾

TVA

Nous consulter

■ Solution d'Encaissement Mobile

Terminal d'Encaissement Mobile associé à une application
d'encaissement installée sur un Smartphone
ou une tablette compatible

- Achat d'un Terminal d'Encaissement Mobile⁽²⁾

TVA

95,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Contrat conclu avec un des constructeurs de TPE partenaires de Société Générale.

(2) Contrat conclu en agence auprès d'un fournisseur de Terminaux d'encaissement
partenaire de Société Générale.

		Euros
– Abonnement mensuel (par Terminal)	TVA	9,90
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
Encaissement sur Internet		
■ Sogenactif		
Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.		
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	31,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
– Acceptation des paiements via PAYLIB (portefeuille électronique⁽¹⁾)		Gratuit
– Option encaissement via prélèvement SEPA*		
• Mise en place de l'option	TVA	400,00
• Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)	TVA	0,30
• Validation d'un mandat en ligne (par mandat)	TVA	0,90
• Traitement d'un prélèvement SEPA*		0,20
– Option acceptation des e-chèques vacances	N	
• Par transaction	TVA	0,50
– Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association)	N	Gratuit
– Option Gonogo+ (service comprenant 48 outils sécuritaires à paramétrer selon l'activité de l'entreprise ou de l'association)	N	Nous consulter
– Option outil de scoring	N	
• Par transaction	TVA	0,10
– Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité)	N	
• Abonnement mensuel	TVA	25,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Service de paiement intégré aux offres Sogenactif et Sogefactures permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

Euros		
■ Contrat flux Internet Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de services de paiement tiers (hors Sogenactif).		
– Abonnement mensuel	TVA	18,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
Encaissement par correspondance ■ Sogefactures Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.		
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	21,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
– Acceptation des paiements via PAYLIB (portefeuille électronique ⁽¹⁾)	N	Gratuit
■ VPC e-Gestion Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.		
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	30,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée

(1) Service de paiement intégré aux offres Sogenactif et Sogefactures permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

		Euros
CHÈQUE		
Opérations en France DATES DE VALEUR p.47		
■ Encaissement (pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco) (hors frais éventuels perçus par les correspondants pour les chèques payables sur les COM)		Gratuit
■ Télécollecte de chèques		Nous consulter
■ Bordereaux de remise de chèques personnalisés		Gratuit
■ Impayé reçu		
– Motif sans provision		Gratuit
– Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)		18,50
■ Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)		Nous consulter
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		18,00
Opérations en Europe et à l'International Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».		
■ Encaissement en « crédit accéléré » Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.		22,00 par chèque
■ Encaissement en « crédit ferme » Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.		1,1 ‰ min. 22,00 par chèque
■ Impayé		42,80
■ Avis de sort		40,00

		Euros
EFFET (LCR/BOR)		
Opérations en France		DATES DE VALEUR p.47
■ Internet ou télétransmission		
– Abonnement aux services		pages 11 à 16
– Par séquence*		4,20
– Par effet remis à l'encaissement		0,55
■ Papier		
– Par remise		19,30
– Par effet remis à l'encaissement		5,60
■ Présentation de LCR papier à l'acceptation		Nous consulter
■ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)		19,80
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		20,00
■ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par LCR/BOR)		18,50
Opérations en Europe et à l'International		
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.		
Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».		
■ Encaissement simple d'un effet		1 ‰ min. 30,00
■ Impayé		40,00
■ Avis de sort, prorogation, acceptation...		40,00
ESPÈCES		
Dépôts		DATES DE VALEUR p.47
■ Occasionnels		Nous consulter
■ Service « dépôt permanent »		Nous consulter

* Voir Lexique p. 56.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Euros

VIREMENT ÉMIS

Virements européens

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

Virement SEPA

■ Internet ou télétransmission

– Abonnement au service	pages 11 à 16
– Par virement au mieux	0,20
– Par virement confidentialité haute ⁽²⁾	0,05
– Par virement accéléré ou urgent*	0,50

■ Papier

– Par virement ordinaire traité par votre agence	8,50
– Par virement urgent*	15,20

Virement de trésorerie*

■ Internet ou Télétransmission

– Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par virement	6,00

■ Papier

22,00

Virement International

DATES DE VALEUR
p.47

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA⁽¹⁾ ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».

■ Internet ou télétransmission

– Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par virement ordinaire	0,85 ‰ min. 11,00 max. 70,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Voir zone SEPA p. 58.

(2) Commission perçue en complément de la commission par virement au mieux ou accéléré. Service disponible uniquement en télétransmission. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

	Euros
– Par virement urgent*	1,00 ‰ min. 16,00 max. 75,00
– Par virement de trésorerie	20,00
■ Papier	
– Par virement ordinaire	1,00 ‰ min. 18,00 max. 80,00
– Par virement urgent*	1,10 ‰ min. 20,00 max. 90,00
– Par virement de trésorerie	30,00
Commissions spécifiques TVA	
■ IBAN* ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	15,00
■ Option Net de frais pour le bénéficiaire*(1)	21,00
■ Personnalisation, choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	16,00
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)	4,00
■ Frais SWIFT	10,00
Virement permanent SEPA* (uniquement en France)	
■ Par virement	1,30
■ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision	
– Pour un virement < 20 EUR	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'un compte Société Générale	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'une autre banque	20,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

Euros

PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)

■ Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B*	Gratuit
■ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B*(1)	10,00
■ Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	13,50
■ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	13,50
■ Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B* pour insuffisance de provision	100 % du montant rejeté (plafond 20,00)

CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT

Cotisation annuelle (DI ou DD)⁽²⁾

■ CB Corporate Executive MasterCard CB Visa Gold Affaires		138,00
■ CB Corporate MasterCard CB Visa Affaires		58,00

Commissions de retrait⁽³⁾ ou de paiement

	Zone Euro ⁽⁴⁾	Hors Zone Euro ⁽⁶⁾
Retrait Espèces Distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré
Retrait Espèces Guichet	3,00 EUR par retrait ⁽⁵⁾	
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant payé

* Voir Lexique p. 56.

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIIP et de l'URSSAF.

(2) DI : débit immédiat ; DD : débit différé.

(3) Service optionnel.

(4) Zone Euro p. 58.

(5) Gratuit en France dans les guichets Société Générale et Crédit du Nord.

(6) Pour les transactions en euro ou en devise.

Reporting

■ Reporting Internet Via Sogecarte Net

Euros

Gratuit

■ Relevé de Gestion télétransmis

– Cotisation mensuelle

- Téléchargement quotidien 305,00
- Téléchargement bimensuel 30,00
- Téléchargement mensuel 16,00

– Par écriture

0,05

■ Relevé papier

– Relevé Carte titulaire

2,00
par relevé émis

– Relevé de gestion Entreprise

- Cotisation mensuelle 45,00
- Par écriture 0,05

CARTES BUSINESS

Cotisation annuelle

Les détenteurs de Jazz Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business⁽¹⁾ (voir page 10).

■ Carte CB Visa Gold Business (DI et DD)⁽²⁾



139,00

■ Carte CB Visa Business (DI et DD)⁽²⁾



51,00

■ Carte CB V Pay Business⁽³⁾ (DI)⁽²⁾



38,00

(1) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

(3) Carte à autorisation systématique (hors certains péages d'autoroute et parkings en France. La carte permet aussi d'effectuer jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 EUR sur les péages fonctionnant à puce et lorsque le terminal de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation) et à débit immédiat acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 58) ainsi qu'en Andorre, Turquie, Gibraltar, Groenland et Israël.

Euros

Option carte Collection⁽¹⁾

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte.

■ Entrepreneurs



12,00

■ Business Class (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)



122,00

Commissions de retrait⁽²⁾ ou de paiement

		Zone Euro ⁽³⁾		Hors Zone Euro ⁽⁴⁾
Retrait Espèces Distributeur	V Pay	Gratuit ⁽⁵⁾	1,00 EUR par retrait dès le 1 ^{er} retrait hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	3,00 EUR par retrait + 2,70 % du montant retiré
	Visa		1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	
	Gold	Gratuit		
Retrait Espèces Guichet	V Pay	Gratuit ⁽⁵⁾	3,00 EUR par retrait hors guichet Société Générale et Crédit du Nord	
	Visa			
	Gold			
Paiement	V Pay	Gratuit		1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant payé
	Visa			
	Gold			

(1) Hors carte CB V Pay Business.

(2) Service optionnel.

(3) Voir p. 58.

(4) Pour les transactions en euro ou en devise.

(5) Dans les distributeurs/guichets Société Générale et Crédit du Nord.

	Euros
SERVICES LIÉS À VOS CARTES	
■ Choix du code secret	
– Carte affaires	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Réédition du code secret	
– Carte affaires	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Blocage de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse (frais de refabrication inclus)	
– Carte affaires ou Business	16,00
■ Blocage de la carte pour utilisation abusive	
– Carte affaires ou Business	32,00
■ Remplacement de la carte à la demande du client	
– Carte affaires ou Business	16,00
■ Service e-Carte Bleue Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet.	
– Carte affaires Visa ou Business (cotisation annuelle)	12,00
– Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte	5,00

CARTE ESPÈCES	
Carte de retrait nominative et privative	
■ Cotisation annuelle	35,00
■ Abonnement mensuel au reporting Internet	TVA 12,00 par contrat
■ Relevé de gestion (papier ou télétransmis)	TVA 7,50 ⁽¹⁾

CARTE LOGÉE	
Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages centralisés sur le compte de l'entreprise	
■ Cotisation annuelle	Gratuit
■ Abonnement mensuel au reporting Internet Smart Data ⁽²⁾	305,00

(1) Hors coûts de communication pour la télétransmission.

(2) Dans la limite de 6000 transactions par mois. Au-delà, 0,05 EUR par transaction.

Euros

CARTE D'ACHAT

Carte de paiement destinée à optimiser la gestion des achats de biens hors production

■ Cotisation annuelle

[Nous consulter](#)

CHÈQUE

Opérations en France

DATES DE VALEUR
p.47

■ Émission d'un chèque de banque

15,00

■ Paiement d'un chèque

Gratuit

■ Information préalable pour chèque non provisionné

15,50
par chèque

■ Opposition au paiement d'un chèque
(après confirmation écrite)

15,00

■ Impayé

Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous.

– Pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR

30,00

– Pour les chèques supérieurs à 50 EUR

50,00

■ Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire

30,00

■ Service d'envoi de chéquiers à l'adresse de votre entreprise ou association
(frais d'envoi de recommandé en supplément).

2,40

■ Sécurisation des chèques

[Nous consulter](#)

– Chèque sécurité

Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.

– Vérichèques

Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.

– Infochèques

Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement.

	Euros
■ Lettres-Chèques Fourniture de Lettres-Chèques	Nous consulter
Opérations en Europe et à l'international Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».	
■ Par chèque présenté au paiement par une banque étrangère	1 ‰ min. 22,00
■ Émission d'un chèque de banque	22,00

EFFET (LCR/BOR)

Opérations en France	DATES DE VALEUR p.47	
■ Bon à payer LCR/BOR domiciliés		
– Internet ou télétransmission		Gratuit
– En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)		Gratuit
– Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en totalité ou partiellement		8,00
■ Effet domicilié non avisé Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « impayé ».		30,00 par relevé
■ Impayé (par effet)		
- Pour motif de provision insuffisante		30,50
- Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)		30,50

	Euros
■ Relevé de LCR/BOR domiciliés à la Société Générale adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale	8,00 par relevé
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00
Opérations en Europe et à l'international Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 38 « Opérations de change ».	
■ Par effet domicilié	1 ‰ min. 30,00

ESPÈCES

Retraits

DATES DE VALEUR
p.47

Retraits auprès de l'Agence Société Générale qui tient le compte, à l'exception des opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

- Avec ou sans chéquier

Gratuit

Retraits auprès d'une Agence Société Générale autre que celle qui tient le compte.

- Avec ou sans chéquier

4,00

Accréditif

- Mise à disposition simple pendant une période déterminée

14,00

- Mise à disposition permanente
0,5 ‰ du montant mensuel de l'autorisation

min. 14,00
max. 42,00

- Général

3,50
par chèque émis

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez vous développer à l'international ? Que vous soyez importateur ou exportateur, ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations. Présent dans 66 pays, nous sommes là pour vous accompagner où que vous alliez.

Grâce à un modèle de banque universelle étendu à nos implantations, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement. Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International : importexport-solutions.fr.

	Euros
VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	
Ouverture d'un compte à l'étranger	
Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.	
■ Auprès d'une implantation du groupe Société Générale*	Gratuit
■ Auprès de l'un de nos partenaires dans l'un des pays européens ci-dessous Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède.	Gratuit
■ Auprès de l'un de nos correspondants dans un autre pays	TVA 200,00
Ouverture d'un compte de non-résident en France	
Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de Coopération Internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.	
■ Se référer à la rubrique « Vos comptes au quotidien » -> « Votre tenue de compte ».	page 8
Lettre d'introduction	
Lettre de notoriété délivrée par Société Générale en votre faveur pour faciliter vos démarches de prospection à l'étranger.	
■ Par lettre délivrée	41,90

* Voir Lexique p. 56.

IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 23). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 38) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire

■ Par remise documentaire

DATES DE VALEUR
p.47

Euros	
Internet ⁽¹⁾	Papier
1,90 ‰ min. 40,00	2 ‰ min. 50,00

Crédit documentaire

■ Commission d'engagement

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Nous consulter
min. 100,00

■ Commission de service

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait import (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

220,00

264,00

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Premier avenant*
- Première vérification de documents et règlement

0,40 ‰
min. 90,00

0,50 ‰
min. 110,00

90,00

108,00

1,25 ‰
min. 100,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
– Commissions de services complémentaires			
• Avenant* complémentaire		90,00	108,00
• Vérification de documents complémentaires et son règlement		1,25 ‰ min. 100,00	
Prestations complémentaires			
Ces prestations concernent les remises documentaires et crédits documentaires.			
■ Frais SWIFT	TVA	10,00	
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation	

EXPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 23). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 38) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire	DATES DE VALEUR p.47		
Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.			
■ Encaissement		1,90 ‰ min. 40,00	2 ‰ min. 50,00
■ Impayé		45,00	
■ Avis de sort		39,00	47,00
■ Acceptation, prorogation, interventions diverses		39,00	47,00

* Voir Lexique p. 56.

(1) Traitement via Sogetrade & Services

Crédit documentaire

■ Commission sur crédit documentaire confirmé.

Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

– Commission de confirmation

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Euros	
Internet ⁽¹⁾	Papier
Selon risque pays, montant et durée	
min. 155,00	
265,00	325,00
0,80 ‰ min. 90,00	1,00 ‰ min. 110,00
90,00	108,00
1,25 ‰ min. 100,00	
90,00	108,00
1,25 ‰ min. 100,00	
100,00	
90,00	
100,00	

■ Commissions de service

TVA

Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés.

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait export (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Premier avenant*
- Première vérification de documents

– Commissions de services complémentaires

- Avenant* complémentaire
- Vérification de documents complémentaires
- Pré-vérification de documents
- Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)
- Présentation de documents irréguliers

* Voir Lexique p. 56.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

Euros	
Internet ⁽¹⁾	Papier
Nous consulter Nous consulter	

– Autres Commissions

- Transfert de crédit documentaire
- Mobilisation de crédit documentaire*
(paiement immédiat/négociation)

Prestations complémentaires

Se reporter à la rubrique « Prestations complémentaires » page 34.

GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)

À l'émission

Une Garantie Bancaire peut prendre plusieurs formes juridiques : Garantie à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement. Selon la forme juridique que vous choisissez, la nature de votre engagement sera différente. Nos spécialistes sont là pour vous aider et vous conseiller dans le choix et la rédaction de vos textes de Garanties Internationales. Nous pouvons également, via notre réseau à l'international, vous faciliter la réémission de Garanties lorsqu'elles doivent être émises localement par une banque étrangère.

■ Établissement d'un acte standard	min. 117,00	min. 143,00
■ Établissement sous 24H	420,00	
■ Étude de texte (dans le cadre d'une demande sans suite)	Nous consulter min. 150,00	
■ Commission d'engagement Cette commission est calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.	Nous consulter	

* Voir Lexique p. 56.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

	Euros	
	Internet ⁽¹⁾	Papier
■ Avenant ^{*(2)}	min. 75,00	min. 90,00
■ Mise en jeu	1,50 ‰ min. 150,00	
■ Offre cautionnements Bpifrance Assurance Export	Nous consulter	

À la réception

Les commissions s'entendent hors frais pris par nos correspondants.

	Euros
■ Transmission	
– Commission de transmission	
• jusqu'à 200 k€	100,00
• au-delà de 200 k€	0,50 ‰
– Avenant*	90,00
– Mise en jeu	1,50 ‰ min. 150,00
■ Réémission de garantie / Confirmation de SBLC	
– Frais d'acte	140,00
– Commission d'engagement / de confirmation	Nous consulter
Commission de risque pays / banque, calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.	
– Avenant*	min. 90,00
– Mise en jeu	1,50 ‰ min. 150,00

Prestations complémentaires

Ces prestations concernent les garanties internationales et SBLC.

■ Frais SWIFT	TVA	10,00
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation

* Voir Lexique p. 56.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

(2) Pour les avenants portant sur la durée et le montant, la commission d'engagement est ajustée au nouveau montant ou à la nouvelle durée.

Euros

OPÉRATIONS DE CHANGE

La Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

[Nous consulter](#)

Frais sur opérations de change

■ La commission de change

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

– Facturation minimum	18,00
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,50 ‰
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,25 ‰

■ Le cours de change

Les transactions sont converties aux conditions de change du réseau Société Générale au moment de la transaction.

[Nous consulter](#)

SERVICES PAR INTERNET

Sogetrade & Services

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.

■ Par mois

– Premier service souscrit	TVA	23,00
– Par service supplémentaire	TVA	12,00

AUTRES SERVICES

Déclaration à la Direction de la balance des paiements faite pour le compte du client

■ Par opération	TVA	25,10
-----------------	------------	-------

Attestation de blocage de fonds

Document délivré par la banque après blocage des fonds, pour le compte d'un importateur, en faveur de l'exportateur. Ces attestations peuvent être remplacées par des garanties bancaires qui ne nécessitent pas de blocage de fonds.

■ Par attestation délivrée	40,00
----------------------------	-------

VOS FINANCEMENTS

Vos crédits d'exploitation

■ Découvert

$$\begin{aligned} & \text{Intérêts débiteurs}^* = \\ & \text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \\ & \quad \times \text{leur durée en jours} \\ & \quad \times \text{taux d'intérêt conventionnel} / 360 \end{aligned}$$

Nous consulter

– Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

min. **0,06 %**
100 %
des intérêts débiteurs

– Taux effectif global (TEG)

$$\text{Taux journalier} = \text{intérêts} + \text{CPFD} \times 100 / \text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \times \text{leur durée en jours}$$

$$\text{TEG} = \text{taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$$

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

■ Escompte de papier commercial

– Par remise

page 22

– Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR)

Nous consulter

■ CGA Express et Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

Nous consulter

■ CGA Associations et CGA Associations initial

Relais sur subventions publiques

Nous consulter

■ Financement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Nous consulter

Vos garanties bancaires

■ Garantie émise par la banque

– Commission d'engagement

Nous consulter

* Voir Lexique p. 56.

	Euros
Frais d'émission – Garantie délivrée via Sogetrade & Services • Validation automatique 5,00 • Validation Société Générale 10,00 – Garantie délivrée hors Sogetrade & Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi 52,00 – Garantie nécessitant un acte spécial 125,00 – Majoration pour garantie émise sous 24 heures min. 350,00	
■ Avenant*	47,00
Sogetrade & Services Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC). – Abonnement mensuel page 38 – Commissions Nous consulter	Nous consulter
Vos crédits d'investissement	
■ Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier	Nous consulter
Prestations diverses – Crédit d'investissement • Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1 % et min. 170,00 • Frais de renégociation min. 1 % et min. 170,00 • Réédition de tableau d'amortissement 27,00 • Frais sur échéance impayée 40,00 • Frais de relance sur échéance impayée 10,79 Sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants – Crédit-bail mobilier TVA • Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1 % et min. 170,00 • Frais de publication au greffe 27,00	
Divers	
■ Information annuelle des cautions* (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier et L. 341-6 du Code de la consommation)	50,00

* Voir Lexique p. 56.

VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil d'investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Conseiller vous aidera à trouver une réponse adaptée⁽¹⁾.

	Euros
DÉPÔTS, OPC⁽²⁾ ET GESTION SOUS MANDAT	
Dépôts	
■ Compte A Terme	
– CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Frais de rupture anticipée (par CAT)	44,31
– CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	5 000 000,00
■ Compte A Terme Associations, Marchés Publics	
– CAT Croissance + AMP (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	50 000 000,00
	plafond global par client pour l'ensemble des CAT Croissance + AMP détenus
■ Livret A	
Taux réglementé fixé par les Pouvoirs Publics, 0,75 % au 01/11/2016 Uniquement pour :	
– Les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
– Les organismes de logement social (OPH et ESH)	pas de plafond de dépôts
■ Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL) (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)	dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur

(1) Pour les CAT souscrits avant le 31 Décembre 2016, le taux de rémunération reste inchangé, vous pouvez ainsi aller jusqu'à l'échéance de celui-ci ou demander un remboursement quand vous le souhaitez.

(2) Organisme de Placement Collectif.

	Euros
■ Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social (OLS) Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)	pas de plafond
OPC⁽¹⁾ Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Toute souscription doit se faire après lecture du DICI⁽²⁾ en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur les sites internet.entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr	
■ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor	Gratuit
■ Frais forfaitaires de souscription des autres OPC Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.	26,00

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Euros

■ **Focus OPC du « Cœur de Gamme »**
(fonds monétaires gérés par Société Générale Gestion)

	Part	ISIN	Frais courants ⁽¹⁾	Minimum de souscription
SG Moné Trésor	E	FR0011370634	0,17 % de l'actif net moyen	150 000 €
	I	FR0010248013	0,12 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Eonia ISR	E	FR0010423228	0,20 % de l'actif net moyen	15 000 €
	I	FR0010816421	0,14 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Dollar	E	FR0010320440	0,20 % de l'actif net moyen	15 000 \$
	I	FR0010322511	0,20 % de l'actif net moyen	150 000 \$
SG Monétaire Plus	E	FR0011047513	0,23 % de l'actif net moyen	15 000 €
	I	FR0000003964	0,08 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
	I2	FR0013065257	0,07 % de l'actif net moyen	250 000 000 €
SG Trésorerie 6 mois	E	FR0010895052	0,36 % de l'actif net moyen	20 000 €
	I	FR0010904598	0,26 % de l'actif net moyen	200 000 €
SG Trésorerie 12 mois	E	FR0010895748	0,51 % de l'actif net moyen	20 000 €
	I	FR0010903682	0,28 % de l'actif net moyen	200 000 €

Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

■ Gestion excédent stable de trésorerie : 10 à 18 mois	1 000 000 €
■ Gestion reconstitution de capital : ≥ 3 ans	500 000 €
■ Gestion sous mandat diversifiée : ≥ 5 ans	500 000 €

[Nous consulter](#)

Minimum de souscription

(1) Le chiffre des frais courants représente les coûts d'exploitation de l'OPC. Il correspond, selon le cas, à un montant estimé ou au montant prélevé lors du dernier exercice. Les frais courants sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps. Ils sont mis à jour, au moins une fois par an, dans le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur).

Euros

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

Ordres de Bourse

- Titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

– **Ordre passé par Internet via le service Bourse de Sogecash Net sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %	Gratuit	7,44 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	0,37 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	0,45 %		

– **Ordre passé par votre Agence sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %	3,76 EUR	12,96 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	1,00 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.

				Euros
Droits de garde⁽¹⁾				
■ Pour les OPC Société Générale Gestion, certains fonds Amundi Group ou Lyxor et la Gestion Sous Mandat				Gratuit
■ Pour les actions et certains emprunts obligataires Société Générale				Gratuit
■ Pour les actions des autres sociétés du Groupe Société Générale*				Gratuit
■ Autres Titres				
Tranche de valorisation par compte-titres \ Droits de garde	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte	
Jusqu'à 50 000 EUR	0,21 %	3,75 EUR TVA	20,83 EUR TVA	
De plus de 50 000 EUR à 150 000 EUR	0,17 %			
Supérieure à 150 000 EUR	0,08 %			
Autres prestations				
■ Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt, et attributions d'actions				Gratuit
■ Suppléments spécifiques				
– Service Relevés de titres en cours d'année⁽³⁾				
• Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)				30,00
• Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an)				20,00
• À la demande (par relevé) TVA				20,83
– Frais de virements de titres dans un autre établissement				
• Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas (par ligne) TVA				4,16
• Titres conservés dans tout autre pays (par ligne) TVA				41,67

* Voir Lexique p. 56.

(1) Prélèvements sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.

(3) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
Épargne	
■ Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Arcancia Dispositif d'épargne salariale à horizon 5 ans, permettant à vous ⁽¹⁾ et vos salariés de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable (9 cas de déblocage anticipé).	Nous consulter
■ Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) Arcancia Dispositif complémentaire au PEI, permettant de se constituer une épargne retraite avec l'aide de votre entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux (5 cas de déblocage anticipé dont l'acquisition de la résidence principale).	Nous consulter
■ Palissandre Entreprises⁽²⁾ P.E.R.E. « Plan d'Épargne Retraite Entreprise » (de type « article 83 ») contrat d'assurance souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère.	Nous consulter
■ Andante Multisupports⁽²⁾ Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.	Nous consulter
Prévoyance	
■ Pallia Homme Clé⁽²⁾ Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).	Nous consulter
■ Assurance Emprunteurs⁽²⁾ Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.	Nous consulter
Santé Collective	
■ La Complémentaire Santé Société Générale⁽²⁾ La Complémentaire Santé Société Générale vous propose le remboursement des frais de santé pour vos salariés et leurs familles. ⁽³⁾	Nous consulter

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif habituel compris entre 1 et 250 salariés.

(2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS n°07 022 493). Ces contrats sont souscrits auprès de SOGECAP (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), compagnie d'assurance et de capitalisation régie par le Code des assurances.

(3) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- | | |
|---|---|
| ■ Retrait d'espèces | |
| – À l'agence | jour de comptabilisation |
| – Aux distributeurs de billets | jour de comptabilisation |
| <hr/> | |
| ■ Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco | 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2* avant la
date de comptabilisation du chèque |
| <hr/> | |
| ■ Paiement de LCR/BOR | 1 jour calendaire
avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire
de présentation pour les effets échus ou à vue |
| <hr/> | |
| ■ Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) | jour de comptabilisation |
| <hr/> | |
| ■ Effet impayé | 1 jour calendaire
avant la date d'échéance effective |
| <hr/> | |
| ■ Virement émis (en France et en Europe) | |
| – En devises de l'EEE | jour de comptabilisation |
| – Autres devises | 1 jour calendaire
avant la date de comptabilisation |

* Voir Lexique p. 56.

Vos opérations à l'international

- **Virement émis⁽¹⁾**
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** 1 jour calendaire
avant la date de comptabilisation
- **Effet tiré à l'étranger payable en France⁽¹⁾**
 - **En euros** 1 jour calendaire
avant la date de paiement
 - **En devises** 1 jour calendaire
avant la date d'acquisition des devises

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- **Versement d'espèces** jour de comptabilisation
- **Virement reçu (en France et en Europe)⁽¹⁾**
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** 1 jour calendaire
après la date de comptabilisation
- **Remise à l'encaissement**
 - **Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine,
les DROM ou Monaco** 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2* après la
date de comptabilisation de la remise
 - **LCR/BOR** 4 jours calendaires
après la date de règlement indiquée
sur le décompte de la remise
 - **Prélèvement SEPA* et titre interbancaire
de paiement SEPA (TIP SEPA)** jour de comptabilisation
- **Chèque impayé reçu** 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2*
avant la date de comptabilisation de l'impayé
- **Remise à l'escompte d'un effet** 1 jour calendaire
après la date de prise en charge de la remise

* Voir Lexique p. 56.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

Vos opérations à l'international

■ Virement reçu⁽¹⁾

- **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
- **Autres devises** 1 jour calendaire
après la date de comptabilisation

■ Effet payable à l'étranger⁽¹⁾

- **En euros** 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽²⁾
- **En devises** 1 jour calendaire
après la date de cession des devises

■ Chèque payable sur l'étranger et sur les COM⁽¹⁾

(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)

- **En euros** 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽²⁾
- **En devises** 1 jour calendaire
après la date de cession des devises

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

L'Agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

■ Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris cedex 18

■ **Téléphone** : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

■ **Fax** : 01 42 14 55 48

■ **E-mail** : relations.clientele@socgen.com

En dernier recours, le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation » (voir page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante :

■ Par courrier : Le Médiateur auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

■ Sur le site Internet : mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

Charte de la médiation Société Générale

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients, en application des dispositions du Livre I du Titre VI du code de la consommation et des articles L316-1 et L614-1 du code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

Article 1 : La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

Conformément aux dispositions du code de la consommation (article L613-2) et du code monétaire et financier (article L614-1) issues de l'ordonnance du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, Monsieur Yves Gérard a été désigné en tant que Médiateur auprès de Société Générale par une décision de l'organe collégial du Comité consultatif du secteur financier en date du 23 juin 2016. Une demande d'inscription sur la liste des médiateurs de la consommation a été présentée à la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation.

Article 2 : Le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service

Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque à l'un de ces recours, après un délai de deux mois.

La saisine du Médiateur par le client vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

Article 3 : Le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que leur commercialisation seront transmis au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance par le Médiateur, qui en informera le demandeur en lui précisant les qualités et coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments

financiers et produits d'épargne, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse suivante : www.amf-france.org, lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.

Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement.

Il sera libre d'accepter ou de refuser toute demande d'extension de son champ de compétence qui pourrait lui être soumise sur la base d'un accord préalable entre la banque et son client.

Article 4 : Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- soit par le client :
 - en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Le Médiateur auprès de Société Générale
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex 7
 - en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur :
mediateur.societegenerale.fr
- soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Article 5 : Dès réception de la demande, le Médiateur statue sur la recevabilité de celle-ci et en cas d'irrecevabilité, en informe le client dans un délai de trois semaines.

Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties dès réception des documents sur lesquels la demande du client est fondée.

Article 6 : Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à donner un avis motivé fondé en droit et/ou en équité.

Le Médiateur communiquera son avis motivé dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le médiateur en cas de litige complexe et il en avise les parties.

Article 7 : Société Générale s'engage par avance à se conformer aux avis émis par le Médiateur et à le tenir informé en cas de difficulté de mise en œuvre.

Le client est en revanche libre d'accepter ou de refuser la proposition du médiateur, étant entendu que la participation à la médiation n'exclut pas la possibilité d'un recours devant une juridiction, que l'avis émis par le médiateur en droit et/ou en équité peut-être différent de la décision rendue par un juge et que son acceptation

l'engage au même titre qu'un contrat.

Le client dispose d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de l'avis pour signifier au médiateur sa décision d'accepter ou de refuser sa proposition.

Article 8 : La médiation prend fin :

- dès l'envoi de l'avis émis par le médiateur,
- en cas de décision par le client ou la banque de mettre un terme à la médiation.

Article 9 : La saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de son avis, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée.

Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque.

L'avis du Médiateur ne peut être produit devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.

Article 10 : Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Conseiller de Clientèle reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net : **0 825 041 040** Service 0,15 € / min
+ prix appel
- Télétransmission Sogestel : pour la mise à disposition des relevés
Contacter le SAU Servitel (appel non surtaxé) : 01 42 14 82 07
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé) : 01 42 14 31 31
sav.sogetrade-services@socgen.com

Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 77 77
Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 33 39
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progecarte autorisations : **0 825 840 840** Service 0,15 € / min
+ prix appel

Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.

- Assistance Monétique Commerçants : **0 825 067 068** Service 0,15 € / min
+ prix appel
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362

Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO)
Contacter le SAU Arcancia
 - Salariés (appel non surtaxé) : 0969 321 521
 - Employeurs : **0 892 681 627** Service 0,15 € / min
+ prix appel

LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

Avenant : modification d'un contrat.

BIC (Business Identifier Code) : identifiant international d'une banque.

Calendrier TARGET 2 : jour d'ouverture du système d'échanges européen.

Commission de mouvement : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Frais de tenue de compte inactif : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.

Groupe Société Générale : Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, DROM et COM.

IBAN (International Bank Account Number) : identifiant international d'un compte.

Information annuelle des cautions : renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation, et L.313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

Mobilisation de crédit

documentaire : opération permettant d'obtenir par anticipation les fonds d'un crédit documentaire. Cette opération suppose que le règlement intervienne dans les 12 mois et que la Société Générale ait confirmé ce crédit documentaire et qu'elle ait reconnu les documents présentés comme conformes.

Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » :

option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE ⁽¹⁾.

Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B :

opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une

référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

Séquence : une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, LCR/BOR...) et mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).

Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.

Virement non domicilié : nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.

(1) Voir la définition de l'EEE p. 58.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

■ Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

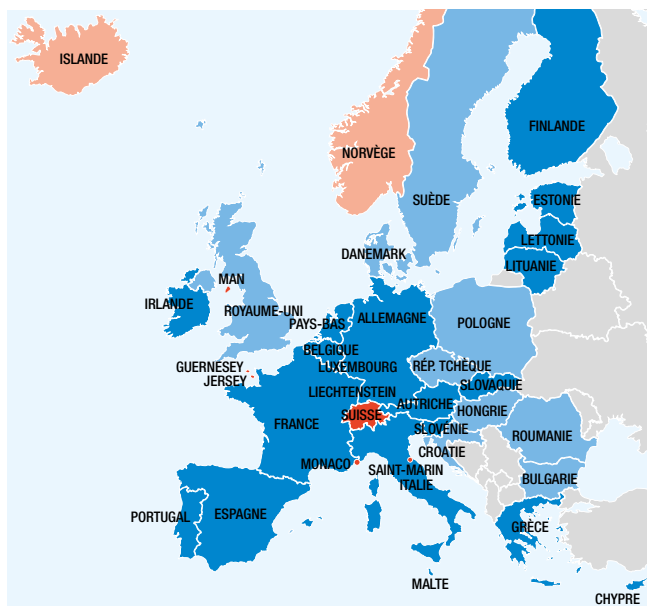
Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man.



- | | |
|------------------------------|--|
| ■ Pays de la zone Euro | ■ Pays de l'Espace Économique Européen |
| ■ Pays de l'Union Européenne | ■ Pays de la zone SEPA |

À VOS CÔTÉS



pour vous informer



CONTACTEZ

votre Conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

entreprises.societegenerale.fr
associations.societegenerale.fr



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 009 641 917,50 EUR – Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris – Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 – 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale 17000 - Réf.: (H) 512502 – 01/2017.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.